



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 5 décembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/18 de la Municipalité, du 6 avril 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Séverine Graff et consorts « Valoriser Lausanne en capitale du Cinéma »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi cinq décembre deux mille vingt-trois.

Le président



Le secrétaire